



PROJET DE RÈGLEMENT NO. 114-24

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 114-23 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Numéro du règlement	Objet de la mise à jour	Date d'entrée en vigueur
114-23	Refonte du règlement RM 330 -2022	12 juin 2023
114-23-01	Modification à l'annexe D - Stationnement interdit, limité, pour handicapés, de nuit ou réservé Modification à l'annexe E - Limite de vitesse	17 août 2023
114-24	Règlement modifiant le règlement 114-23	

CONSIDÉRANT que le règlement 114-23-01 concernant la circulation et le stationnement a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 7 août 2023 (résolution 28-08-272), et ce, conformément au Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite apporter des modifications au règlement 114-23-01 concernant la circulation et le stationnement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Karen Crandall et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 4 mars 2024 ;

Il est proposé par (à compléter)
Appuyé par (à compléter)
Et résolu à la majorité simple

EN CONSÉQUENCE que le conseil municipal adopte le présent règlement et décrète ce qui suit :

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

Que le présent règlement 114-24 modifiant le règlement 114-23-01 concernant la circulation et le stationnement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit :

1. **À l'article 14.1** — COURS D'EAU — Remplacer l'article par N/A
2. **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi

Caroline Rosetti
Mairesse

Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 4 mars 2024
Dépôt et présentation du projet : 4 mars 2024
Adoption du règlement : (à compléter)
Publication et entrée en vigueur : (à compléter)